

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS

CHAMPIONNATS & COUPES



Réunion du Mardi 16 décembre 2025

Présents : MME POLICON, MM. BOUSSARD, BRUNET

AVIS AUX CLUBS + COURRIERS DIVERS

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, ou la mise hors compétition intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés.

Toutefois, le point de pénalité tel que prévu à l'article 14.1 du présent règlement contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel Article 5 du RSG du District

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans les 3 dernières journées de Championnat : Amende 100.00 euros

Article 11 - Les Obligations

11.1 - Les équipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont les suivantes :



D1

➤ SENIORS :
Une deuxième équipe Senior disputant un championnat national, régional ou départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau professionnel du football libre.

➤ JEUNES FOOTBALL A 11 :

3 équipes de jeunes de football à 11 dans les championnats nationaux, régionaux ou départementaux.

Etant précisé que ces 3 équipes doivent être :

- De catégories différentes et prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20,
- **Ne peuvent être des équipes féminines.**

➤ FOOT A EFFECTIF REDUIT :

- 2 équipes dans les criteriums régionaux ou départementaux (U11, U12 ou U13),
- Obligation pour ces 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football jusqu'à leur terme.

• Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines.



D2

➤ SENIORS :

- 2 équipes

➤ JEUNES :

- 3 Équipes de jeunes dont 2 parmi (U14, U15, U16, U18)

• Ou bien une équipe U20

• Ou une équipe féminine U15F à 11.

• Ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3^{ème} équipe de jeunes.

➤ Foot à effectif réduit :

- 2 équipes (de U8 à U13)

• Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines

- Obligation pour les 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.

Attention les clubs accédant à la D2 sont tenus de respecter toutes les obligations ci-dessus dès la 1^{re} saison.

D3

- SENIORS :
- 1 équipe
- Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U8 à U20.

D4

- SENIORS :
- 1 équipe
- Pas d'obligation.

11.2 - Le club dont le niveau d'une de ses équipes entraîne des obligations en termes d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.

Un contrôle à postériori du respect de ces obligations sera effectué par la commission départementale des compétitions.

11.2.1 – Contrôle et suivi des obligations

- Le District du Val de Marne fera, jusqu'au 15 octobre de la saison en cours, un rappel non nominatif lors de chaque parution du journal électronique afin de sensibiliser les clubs.
- Le 15 novembre de la saison en cours, le district du Val de Marne fera un rappel aux clubs en infraction avec mise en demeure de régulariser leur situation avant le début des championnats.
- Le 15 décembre de la saison en cours, le District du Val de Marne établira la liste des clubs en infraction par rapport aux obligations reprises à l'article 11.1 du présent RSG.

Les clubs en infraction se verront sanctionnés en application de l'article 11.2.2 du présent RSG.

11.2.2 – Sanctions

En cas de non-respect de l'une des obligations définies à l'article 11.1 du présent règlement, les sanctions suivantes seront appliquées :

- Pour la 1^{re} saison d'infraction :
- Retrait de 4 points, par obligation non respectée, au classement de l'équipe senior du club qui entraîne les obligations et interdiction de monter à ladite équipe seniors ;
- Pour la 2^{me} année d'infraction et au-delà :

L'équipe seniors du club qui entraîne les obligations est classée dernière de son groupe et rétrogradée en division immédiatement inférieure la saison suivante ; l'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de celle-ci et du Comité de Direction du District du Val de Marne du Football. (Hormis déclassement pour fraude).

- Cette rétrogradation administrative n'étant pas cumulable avec une éventuelle rétrogradation sportive.
- Lorsqu'un club a régularisé sa situation pour la saison "N", la sanction s'applique au niveau de la 1^{re} saison d'infraction en cas de nouvelle infraction pour la saison N+1 ;

Vérification des obligations

Séniors D1 : tous les clubs en règle

Séniors D2.A - FC MOLDAVIE

-Obligation de 3 équipes de jeunes U14 – U15 – U16 – U18, club en entente avec FC CHENNEVIERES mais obligation d'avoir 5 licenciés

dans chaque catégorie d'âge. : FC MOLDAVIE n'a aucun licencié dans ces catégories d'âge.

-Obligation de 2 équipes de football à effectif réduit – Pas d'équipe.

Le club FC MOLDAVIE sera sanctionné en fin de saison de 4 points en moins par équipe manquante soit un total de 20 points.

Séniors D2.B – Tous les clubs en règle

Séniors D3.A – ZENAGA : pas d'obligations

CAUDACIENNE : en règle

PHARE ZARZISSIEN : pas d'obligation

FC ST MANDE : en règle

Séniors D3.B – BANZAMNI : pas d'obligations

MAROLLES FC : pas d'obligations

VAL DE FONTENAY, PORTUGAIS CHAMPIGNY et ORLY AVS : en règle

TERRAINS SUSPENDUS

La Commission rappelle que les clubs doivent communiquer au District du val de Marne le terrain de repli où doivent se dérouler les rencontres et fournir l'autorisation du gestionnaire du terrain 72 heures avant la date du match.

FERMETURE DES TERRAINS PARCS INTERDEPARTEMENTAUX

Les installations du Parc de CHOISY et du Parc du TREMBLAY seront fermées :

- Du samedi 20 décembre 2025 au lundi 4 janvier 2026
- Le 06 Avril 2026
- Les 1 - 8 et 14 mai 2026

Nous attirons l'attention des clubs qui ont des réservations dans ses parcs d'anticiper le report de leur match ou le changement de date.

MATCHS NON-JOUÉS DES 22 &23 NOVEMBRE 2025

MATCHS du 23/11/2025 non joués POUR TERRAIN IMPRATICABLE, REMIS AU 11/01/2026

53494899 – CHAMPIGNY PORTUGAIS 41 / AC CRETEIL 42 Anciens D1
53495562 – VILLEJUIF E. BENFICA 41 / ST MANDE FC 41 Anciens D2.A
53495958 – CO VINCENNES 41 / ORLY AC 41 Anciens D2.B
54927568 – NOISEAU STE S. 41 / OPEJ SPORTING CLUB 41 Anciens D3.A
54850654 – MANDRES PERIGNY 42 / RC VILLENEUVE 31 Anciens D3.C
53497549 – BOISSY FC 32 / CHEVILLY LARUE ELAN 31 Anciens + 45 ans Poule B
53497808 – ORLY AC 31 / PERREUX AS FRAN 31 Anciens + 55 ans Poule A
54993286 – CO. VINCENNES / JOINVILLE RC Féminines U11poule A
54993342 – CO. VINCENNES / JOINVILLE RC Féminines U13 poule A
53478382 – CHAMPIGNY FC 94 21 / KREMLIN BICETRE CSA 21 U18 D2.A
53477530 – VILLIERS ES 21 / KREMLIN BICETRE CSA 21 U16 D2.A
54227264 – SUCY FC 21 / CHOISY LE ROI AS 21 U16 D1

MATCHS du 23/11/2025 non joués POUR TERRAIN IMPRATICABLE, REMIS AU 01/03/2026

54536057 – COMORES FOOTBALL CLU 5 / CRETEIL FC MACCABI 5 CDM D1
54536061 – VILLENEUVE ST G. POR 5 / BRANCOS DE CRETEIL A 5 CDM D1
54536059 – VILLIERS ES 5 / VINCENNOIS PORTUGAIS 5 CDM D1

MATCHS du 05/10/2025 non joués POUR REFONTE DU CALENDRIER, REMIS AU 11/01/2026

55040952 – BONNEUIL CSM 22 / CHOISY LE ROI AS 23 U16 D4
55040953 – ENT GENTILLY ARCUEIL 21 / ENT. SANTENY MANDRES 22 U16 D4
55040954 – NOGENT FC 23 / SFC CANAVEROIS 21 U16 D4
55040956 – VAL DE FONTENAY AS 22 / FC D'ALFORTVILLE 21 U16 D4

MATCHS du 19/10/2025 non joués POUR REFONTE DU CALENDRIER, REMIS AU 22/02/2026

55118071 – THIAIS FC 22 / VITRY CA 22 U18 D3
55118072 – HAY LES ROSES CA 21 / MAISONS ALFORT FC 22 U18 D3
55118073 – ARCUEIL COM 21 / NOGENT FC 22 U18 D3
55118074 – MAROLLES FC 21 / CHARENTON CAP 22 U18 D3
55118075 – SFC CANAVEROIS 21 / BOISSY FC 21 U18 D3

MATCHS du 05/10/2025 non joués POUR REFONTE DU CALENDRIER, REMIS AU 01/03/2026

55118065 – BOISSY FC 21 / MAROLLES FC 21 U18 D3
55118066 – BONNEUIL CSM 22 / SFC CANAVEROIS 21 U18 D3
55118067 – CHARENTON CAP 22 / ARCUEIL COM 21 U18 D3
55118068 – NOGENT FC 22 / HAY LES ROSES CA 21 U18 D3
55118069 – MAISONS ALFORT FC 22 / THIAIS FC 22 U18 D3
55118070 – ENT GENTILLY ARCUEIL 21 / VITRY CA 22 U18 D3

DEPARTEMENTALE « SENIORS »

SENIORS

COUPE SENIORS

CALENDRIER

CADRAGE	1/8 FINALE :	¼ FINALE :	½ FINALE :	FINALE
11 JANVIER 2026	08 MARS 2026	03 MAI 2026	31 MAI 2026	A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour le tour de cadrage qui auront lieu le 11 JANVIER 2026 à 15h sur le terrain du 1er nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

3 arbitres officiels seront désignés sur chaque rencontre. Les arbitres sont à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : RUNGIS US 1, US IVRY FOOTBALL 2 et ORMESSON US 1.

COUPE SENIORS Amitié

CALENDRIER

CADRAGE	1/8 FINALE :	¼ FINALE :	½ FINALE :	FINALE
11 JANVIER 2026	08 MARS 2026	03 MAI 2026	31 MAI 2026	A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour le tour de cadrage qui auront lieu le 11 JANVIER 2026 à 15h sur le terrain du 1er nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : ARCUEIL COM 2, ARCUEIL COM 3, MAISONS ALFORT FC 2, VILLIERS S/MARNE ES 2, BRY FC 2, RUNGIS US 2, BONNEUIL S/MARNE CSM 2, BANN'ZANMI 2 et CHOISY LE ROI AS 2.

COUPE ENTREPRISE

CALENDRIER

1/8 FINALE :	¼ FINALE :	½ FINALE :	FINALE
07 MARS 2026	02 MAI 2026	30 MAI 2026	A DETERMINER

CDM

INFO CLUB

Le calendrier de cette compétition est très resserré en raison du nombre élevé d'équipes, les matchs reportés de championnat seront éventuellement joués en semaine tout comme les rencontres de Coupe du Val de Marne.

54536142 – VINCENNOIS PORTUGAIS 5/ CRETEIL FC MACCABI 5 CDM D1 du 4/01/26

Courriel de Vincennois du 15/12/25. Demande de report. Terrain Indisponible - Parc du Tremblay Fermé-

La commission fixe la rencontre au 05/04/2026. Les clubs ont la possibilité de jouer avant la date prévue en semaine après accord. La rencontre peut éventuellement être inversée. Prévenir vos adversaires.

COUPE CDM

CALENDRIER

2^{ème} Tour: 1 ^{er} MARS 2026	1/4 FINALE : 02 MAI 2026	1/2 FINALE : 30 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
-----------------------------------------------------------	------------------------------------	------------------------------------	-------------------------------

ANCIENS

54850665 – BOIS ABBE OUTRE MER 41 / ARRIGHI AS 41 Anciens D2.A du 14/12/25

Courriel de ASOMBA du 12/12/25. Match non joué terrain impraticable

La commission remet le match au 22/02/2026. Prévenir vos adversaires.

53494918 - US IVRY FOOTBALL 41 / CRETEIL FC MACCABI 41 Anciens D1 du 14/12/25

Courriel et accord des 2 clubs (via footclub) du 12/12/25, demande de report (plusieurs matchs en même temps).

Accord de la commission, le match est remis au 04/01/2026.

54850668 – ELEPHANT COT D'IVOIR 41 / MELTING SPORT 42 Anciens D3.C du 14/12/25

Courriel et accord des 2 clubs (via footclub) du 11/12/25, demande de report. Décès.

Accord de la commission, le match est remis au 22/02/2026.

COUPE ANCIENS

CALENDRIER

Cadrage : 11 JANVIER 2026	1/16 FINALE : 1 ^{er} MARS 2026	1/8 FINALE : 05 AVRIL 2026	1/4 FINALE 3 MAI 2026	1/2 FINALE 31 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
-------------------------------------	---------------------------------------------------	--------------------------------------	---------------------------------	----------------------------------	-------------------------------

Désignation des matchs 1^{er} tour qui auront lieu le 11 JANVIER 2026 à 09h30 sur le terrain du 1^{er} nommé . Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLU8 .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

ANCIENS +45 ans

53497544 - CACHAN CO ASC 31 / ARRIGHI AS 31 + 45 ans poule B du 23/11/25

Courriel de Arrighi du 15/12/25, match non joué terrain impraticable.

La commission remet le match au 11/01/2026. Prévenir vos adversaires.

53497550 - FONTENAYSIENNE ENT. 41 / CHEVILLY LARUE ELAN 31 + 45 ans poule B du 11/01/26

Courriel de Chevilly du 13/12/25, demande de report 2 matchs même jour.

La commission remet le match au 22/02/2026. Prévenir vos adversaires.

53497562 – VILLIERS ES 31 / FONTENAYSIENNE ENT. 41 + 45 ans poule B du 14/12/25

Courriel et accord des 2 clubs (via footclub) du 10/12/25, demande de report.

Accord de la commission, le match est remis au 08/03/2026.

COUPE +45 ans

CALENDRIER

1/8 FINALE : 08 MARS 2026	1/4 FINALE : 03 MAI 2026	1/2 FINALE : 31 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
-------------------------------------	------------------------------------	------------------------------------	-------------------------------

ANCIENS +55 ans

FEMININES

Séniors F.
U13 F.

COUPE SENIORS FEMININE

Séniors
CALENDRIER

Tour de cadrage : 7 MARS 2026

¼ FINALE : 4 AVRIL 2026

½ FINALE : 29 AVRIL 2026

COUPE U18 FEMININE à 11

U18 (à 11) 20 équipes engagées

CALENDRIER

1 ^{er} Tour :	2 ^{ème} Tour	¼ FINALE	½ FINALE
31 JANVIER 2026	07 MARS 2026	4 AVRIL 2026	29 AVRIL 2026

Compte tenu des matchs en championnat de Ligue, les matchs du 11/01/2026 se joueront le 31/01/2026 à 14h00 :

N°55251699 - CACHAN CO ASC / CHEVILLY LARUE ELAN

N°55251698 - VINCENNES / GENTILLY AC

Désignation des matchs 1er tour qui auront lieu le 31 JANVIER 2026 à 16h sur le terrain du 1er nommé. Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLU8 .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : VITRY ES, FONTENAYSS/BOIS US 1, FONTENAY SS/BOIS US 2, BONNEUIL S/MARNE CSM, VGA ST MAUR 1, VGA ST MAUR 2, CRETEILLUSITANOS F.I, JOINVILLE RC, MAISONS ALFORTFC, VILLIERS S/MARNE ES, US IVRY FOOTBALL, ECOLE PLESSEENNE DE, THIAIS FC et VILLENEUVE AFC.

COUPE FEMININE U15 à 8

U15 (à 8) 25 équipes engagées

CALENDRIER

1 ^{er} Tour :	2 ^{ème} Tour	¼ FINALE	½ FINALE
31 JANVIER	07 MARS 2026	4 AVRIL 2026	29 AVRIL 2026

500689- US CRETEIL LUSITANOS - Courriel du 11/12/25

La Commission confirme que le club est bien intégré à la coupe du Val de Marne U15F.

Premier tour FC MANDRES PERIGNY / US CRETEIL LUSITANOS

DEPARTEMENTALE « JEUNES »

U20

COUPE U20

CALENDRIER

1 ^{er} Tour « 1/8 Finale »	2 ^{ème} Tour:	¼ FINALE	FINALE
11 JANVIER 2026	31 MAI 2026	03 MAI 2026	A Déterminer

Désignation des matchs comptant pour le tour de cadrage qui auront lieu le 11 JANVIER 2026 à 13h sur le terrain du 1er nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.
EXEMPT : MAISONS ALFORT FC 1, VILLENEUVE AFC 1, ST MAUR LUSITANOS 1 et VITRY CA 2.

U18

55118107 – MAROLLES FC 21 / ARCUEIL COM 21 U18 D2 du 14/12/25

Lecture de la feuille de match du 14/12/25.

La commission enregistre le 1^{er} forfait de ARCUEIL COM 21.

53478301 – CRETEIL LUSITANOS F. 22 / VITRY ES 21 U18 D1 du 12/04/26

Courriel et accord des 2 clubs (via footclub) du 16/12/25, changement de date.

Accord de la commission le match se jouera le 29/03/2026.

COUPE U18

CALENDRIER

1/16 FINALE : 11 JANVIER 2026	1/8 FINALES 08 MARS 2026	¼ FINALE 03 MAI 2026	½ FINALE 31 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
-----------------------------------------	------------------------------------	--------------------------------	--------------------------------	-------------------------------

Désignation des matchs comptant pour le tour de cadrage qui auront lieu le 11 JANVIER 2026 à 13h sur le terrain du 1er nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.
EXEMPT : ENT. GENTILLY ARCUEIL, HAY LES ROSES CA, CHAMPIGNY FC 94,1, CO VINCENNES, CRETEIL LUSITANOS EI, MAISONS ALFORT FC, VILLENEUVE AFC 21 et VILLEJUIF US.

U16

55040993 – FC D'ALFORTVILLE 22 / ENT. SANTENY MANDRES 22 U16 D4 du 14/12/25

Courriel de d'Alfortville du 12/12/25, demande de report terrain indisponible – inauguration nouveaux terrains.

La commission remet le match au 22/01/2026. Prévenir vos adversaires.

COUPE U16 VDM

CALENDRIER

1/16 FINALE : 11 JANVIER 2026	1/8 FINALES 08 MARS 2026	¼ FINALE 03 MAI 2026	½ FINALE 31 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
-----------------------------------------	------------------------------------	--------------------------------	--------------------------------	-------------------------------

Désignation des matchs comptant pour le tour de cadrage qui auront lieu le 11 JANVIER 2026 à 13h sur le terrain du 1er nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.
EXEMPT : KREMLIN BICETRE CSA 21, SUCY FC 21, CHOISY LE ROI AS 21, CRETEIL LUSITANOS FQI, THIAIS FC 21, US IVRY FOOTBALL 21 et JOINVILLE RC 21.

COUPE U16 Amitié

CALENDRIER

1/16 FINALE : 11 JANVIER 2026	1/8 FINALES 08 MARS 2026	¼ FINALE 03 MAI 2026	½ FINALE 31 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
-----------------------------------------	------------------------------------	--------------------------------	--------------------------------	-------------------------------

Désignation des matchs comptant pour le tour de cadrage qui auront lieu le 11 JANVIER 2026 à 13h sur le terrain du 1er nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : BONNEUIL S/MARNE CSM 22, NOGENT S/MARNE FC 23, MAISONS ALFORT FC 23, VAL DE FONTENAY AS 22, AVS ORLY 22, CO VINCENNES 22, CRETEIL LUSITANOS F.23, ENT. CA VITRY BZ 98 22, NOGENT S/MARNE FC 22, RUNGIS US 22, US IVRY FOOTBALL 22, FONTENAY US 22 et VILLEJUIF.

U15

COUPE U15

CALENDRIER

1 ^{er} Tour Cadrage : 10 JANVIER 2026	1/8 FINALES 07 MARS 2026	¼ FINALE 02 MAI 2026	½ FINALE 30 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
---------------------------------------------------	-----------------------------	-------------------------	-------------------------	------------------------

Désignation des du 1^{er} Tour. de cadrage qui auront lieu le 10 JANVIER 2026 à 1411 sur le terrain du 1 er nommé les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : VILLENEUVE AFC (championnat).

U14

53543790 – FRESNES AAS 22 / CRETEIL LUSITANOS F. 24 Brassage U14 Poule B du 13/12/25

Courriel de Créteil Lusitanos du 12/12/25.

La commission enregistre le 1^{er} forfait avisé de CRETEIL LUSITANOS F.24.

53544489 – US IVRY 22 / CHARENTON CAP 23 Brassage U14 Poule B du 15/11/25

Match remis au 17/01/26.

53544033 – US IVRY 23 / CACHAN CO 22 Brassage U14 Poule E du 15/11/25

Match remis au 17/01/26.

COUPE U14 VDM

CALENDRIER

1/16 FINALE -CADRAGE : 10 JANVIER 2026	1/8 FINALES 07 MARS 2026	¼ FINALE 02 MAI 2026	½ FINALE 30 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
-------------------------------------------	-----------------------------	-------------------------	-------------------------	------------------------

Désignation des matchs comptant pour le tour de cadrage qui auront lieu le 10 JANVIER 2026 à 16h sur le terrain du 1er nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : US IVRY FOOTBALL 1, MAISONS ALFORT FC, CHAMPIGNY FC94-1, CO VINCENNES et CRETEIL LUSITANOS.

COUPE U14 Amitié

CALENDRIER

1/16 FINALE - CADRAGE : 10 JANVIER 2026	1/8 FINALES 07 MARS 2026	¼ FINALE 02 MAI 2026	½ FINALE 30 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
--------------------------------------------	-----------------------------	-------------------------	-------------------------	------------------------

Désignation des matchs comptant pour le 2^{ème} tour qui auront lieu le 10 JANVIER 2026 à 16h sur le terrain du 1er nommé les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : US IVRY FOOTBALL 2.